

au rez-de-chaussée. C'est celle que nous avons l'an dernier. Nous n'occupons notre local d'aujourd'hui que temporairement.

Le comité directeur propose que nous débutions avec le Rapport de l'Auditeur général. Lorsque nous aurons terminé ce sujet et entendu tous les témoins nécessaires, nous passerons au rapport du Conseil des Arts et à ses états financiers.

Je crois que nous devrions maintenant accepter ou rejeter les recommandations du comité directeur.

(Présentée par M. Smith (*Calgary-Sud*) avec l'appui de M. Winch,

La proposition est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Des exemplaires du Rapport de l'Auditeur général ont été distribués. Nous pouvons en obtenir des exemplaires supplémentaires si les membres du Comité le désirent. Le rapport du Conseil des Arts est disponible et, si vous le désirez, nous en ferons déposer des exemplaires dans vos boîtes, après la séance.

M. Watson Sellar m'a remis hier ce qu'il appelle un résumé du rapport de vérification, traitant des points principaux de son rapport. Des copies supplémentaires en ont été faites et je crois qu'il serait utile de les distribuer ce matin.

Il y a une proposition que nous devrions maintenant adopter. Comme vous le savez, nous avons l'autorisation de faire imprimer le compte rendu de nos délibérations, mais le nombre d'exemplaires n'en a pas été fixé. Si quelqu'un voulait proposer que le Comité fasse imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 en français et si quelqu'un veut bien appuyer la proposition, ce sera tout à fait dans l'ordre.

M. FRASER: Est-ce le nombre que nous avons fait imprimer l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Oui.

(Présentée par M. Fraser avec l'appui de M. Drysdale,

La proposition est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons maintenant, selon vos désirs, passer à l'examen du Rapport de l'Auditeur général.

Je suis très heureux, encore une fois, d'avoir l'occasion de vous présenter, si cela est nécessaire, M. Watson Sellar, Auditeur général du Canada. Vous savez que M. Sellar est entré au service de l'État en 1924 et, depuis 1940, il est auditeur général. Il est très bien renseigné et n'a peur de personne. M. Sellar est notre témoin. Par sa présence ici, il fait rapport à la Chambre des communes par l'entremise du Comité et, à titre d'employé supérieur de la Chambre, il est également ici pour répondre aux questions que les membres voudront lui poser au sujet de son propre rapport, ou qui peuvent en découler. Je crois qu'il m'est inutile de continuer à vous rappeler sa longue, utile et fructueuse carrière au service du gouvernement canadien.

Alors, sans plus tarder, je vais prier M. Sellar de commencer à la page 2 de son rapport et nous procéderons de là. Pouvons-nous commencer à la page 2, monsieur Sellar?

M. WATSON SELLAR (*Auditeur général du Canada*): Monsieur le président, notre travail et notre méthode de vérification vous intéresseront peut-être. Le bureau de vérification comprend environ 140 personnes, y compris les sténographes et messagers. Dans le moment, notre effectif est un peu inférieur au nombre habituel, mais nous y remédierons en temps et lieu.

Dans les comptes publics, il y en a deux, rattachés au Fonds du revenu consolidé, que nous ne vérifions pas. Les recettes et dépenses du bureau de vérification en sont un. Nos comptes, en vertu d'une loi, sont examinés, et avec raison, par un fonctionnaire du service public désigné par le Conseil du Trésor.